

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2007-026		Diffusion : A	Date d'émission : 19 décembre 2007	Page : 1/2
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC en tant qu'autorité du pays de conception des équipements concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 2006-0160-E de l'EASA			
Responsable de la navigabilité du matériel : PARACHUTES DE FRANCE		Type(s) de matériel(s) : Equipements TECHNO 240			
Certificat(s) de type n° Néant Fiche(s) de données n° Néant					
Chapitre ATA : 25	Objet : Equipements/Aménagements - Voilures de secours - Nouveau pliage et changement de glisseur et des commandes de manoeuvre				

1. APPLICABILITE :

Voilures de secours TECHNO 240-B, réf. R 01-240-B, tous numéros de série.

2. RAISONS :

Une ouverture lente de la voile TECHNO 240-B a été constatée. Les exigences de certification à l'ouverture, perte d'altitude/temps d'ouverture ne sont plus satisfaites.

L'AD EASA 2006-0105-E est annulée et remplacée suite à la parution d'un nouveau Bulletin Service permettant de corriger la condition d'insécurité.

La DGAC étant l'autorité de l'état de conception, la France, pour la navigabilité des équipements concernés, cette CN remplace l'AD 2006-0160-E qui est annulée par l'EASA.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :


Sauf si déjà accomplies, Les actions qui suivent sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN :

Avant la prochaine utilisation d'un Parachute de secours TECHNO 240-B :

- procéder au remplacement du glisseur et des commandes de manoeuvre conformément au Bulletin Service PARACHUTE DE FRANCE BSV_06_001 et utiliser exclusivement la méthode de pliage définie dans le même Bulletin Service.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Bulletin Service PARACHUTE DE FRANCE BSV_06_001 du 08 juin 2006.
(ou toute autre révision ultérieure approuvée).

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2007-026	Diffusion : A	Date d'émission : 19 décembre 2007	Page : 2/2
--	---	-------------------------	--	----------------------

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

08 juin 2006 (date d'entrée en vigueur de l'AD EASA 2006-0160-E).

6. REMARQUES :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

Parachutes de France SA,
2 rue Denis PAPIN, Jouy le Moutier,
95031 CERGY-PONTOISE Cedex
Téléphone : 01 34 32 77 57 - Fax : 01 34 32 73 17.

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée DGAC.